

Conférence du désarmement

18 février 2015

Français

Original: anglais

Note verbale datée du 17 février 2015, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, transmettant le texte de la déclaration du P5 publiée à la Conférence du P5, à Londres, le 5 février 2015

La Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord présente ses compliments au secrétariat de la Conférence du désarmement et a l'honneur de lui demander de faire distribuer le texte de la déclaration du P5 publiée le 5 février 2015 à la Conférence du P5, tenue à Londres les 4 et 5 février 2015, en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

GE.15-02803 (F) 060315 060315



* 1 5 0 2 8 0 3 *

Merci de recycler



Déclaration du P5 à la Conférence de Londres

1. Les cinq États dotés d'armes nucléaires au sens du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ou «P5», se sont réunis à Londres, les 4 et 5 février 2015, pour la sixième Conférence du P5, afin de passer en revue les progrès accomplis en vue d'exécuter les engagements pris à la Conférence d'examen du TNP en 2010 et pour discuter des prochaines étapes du processus du P5. Le P5 a en particulier examiné la mise en œuvre du Plan d'action de 2010 adopté par consensus en tant que feuille de route pour l'action à long terme. Il a aussi débattu d'un large éventail de questions relatives aux trois piliers du TNP, à savoir le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et des mesures à prendre pour progresser dans ces domaines. De plus, il a eu des échanges constructifs et productifs avec les représentants d'un certain nombre d'États non dotés d'armes nucléaires et de la société civile.

2. Réaffirmant l'engagement pris en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, conformément aux objectifs du TNP, le P5 a examiné la contribution apportée par le processus du P5 au développement de la confiance mutuelle et de la transparence entre les cinq États, essentielles pour progresser sur la voie du désarmement nucléaire multilatéral. Au début du deuxième cycle du processus, le P5 a souligné qu'il était important d'avoir établi un dialogue, chacun des cinq États ayant accueilli au moins une conférence. Le P5 a noté avec satisfaction que chaque conférence s'était appuyée sur les avancées de la conférence précédente et s'est félicité de l'augmentation du nombre de travaux intersessions sur des questions comme le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'obtention d'un consensus au sein du P5 sur un cadre commun pour l'établissement des rapports et le Glossaire des principaux termes nucléaires, qui ont tous contribué à la mise en œuvre du Plan d'action de 2010.

3. À sa conférence de 2015, le P5 a réaffirmé sa conviction que le TNP demeurait la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire et le fondement de la poursuite du désarmement nucléaire et qu'il constituait une contribution essentielle à la sécurité et à la stabilité internationales. Il a fait le point sur les activités du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP dans le cadre du présent cycle d'examen et a discuté de la Conférence d'examen de 2015, pendant laquelle il envisageait de faire une déclaration conjointe. Le P5 attendait avec intérêt de collaborer avec tous les États parties pour que la Conférence d'examen aboutisse à un résultat positif et équilibré entre les trois piliers, qui se renforcent mutuellement.

4. Le P5 a réaffirmé qu'une approche progressive du désarmement nucléaire qui promeuve la stabilité et la paix internationales, ainsi qu'une sécurité non diminuée et renforcée pour tous, restait la seule voie réaliste et concrète pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. À cette fin, les cinq États ont débattu de questions relatives à la sécurité internationale et à la stabilité stratégique, et de leurs doctrines nucléaires, afin de renforcer la compréhension mutuelle dans ces domaines. Ils ont notamment fait le point sur la mise en œuvre du nouveau traité START et sur les expériences de la Fédération de Russie et des États-Unis en matière de vérification dans le cadre du nouveau traité. Il a été noté que, depuis l'entrée en vigueur du TNP, l'approche progressive avait déjà permis de réduire considérablement le nombre d'armes nucléaires détenues par les États dotés d'armes nucléaires par rapport au pic atteint du temps de la guerre froide. Les cinq États ont tous réaffirmé le caractère essentiel du plein respect des accords juridiquement contraignants et des obligations en matière de limitation et de non-prolifération des armements et en matière de désarmement, en tant qu'élément fondamental de la paix et de la sécurité internationales.

5. Le P5 a souligné qu'il serait nécessaire, pour envisager de nouvelles perspectives de désarmement nucléaire, de prendre en considération tous les facteurs qui pourraient nuire à

la stabilité stratégique mondiale. Dans cette optique, il a souligné l'importance de nouer un dialogue franc et constructif sur le sujet.

6. Les cinq États ont réaffirmé qu'ils partageaient la même vision concernant les graves conséquences de l'utilisation des armes nucléaires et ont souligné leur détermination à prévenir de tels événements. Ils ont aussi réaffirmé leur attachement aux assurances de sécurité existantes concernant l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires, y compris, conformément à la résolution 984 (1995) du Conseil de sécurité de l'ONU, le fait qu'ils étaient disposés à aider les États parties au TNP non dotés d'armes nucléaires qui pourraient être victimes d'une attaque nucléaire (terroriste ou autre).

7. Le P5 a discuté des actions à mener pour parvenir à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et a rappelé l'engagement pris dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010 de promouvoir une entrée en vigueur rapide du TICE ainsi que l'universalisation de cet instrument et de prendre des mesures concrètes à ces fins. Il a demandé à tous les États de maintenir leurs moratoires nationaux sur les explosions nucléaires. Il a été souligné que chacun des cinq États avait volontairement décrété un tel moratoire. La collaboration entre les cinq États visant à améliorer et gérer le Système de surveillance internationale a été examinée. Le P5 a l'intention de publier une déclaration conjointe sur l'atténuation des incidences de la production d'isotopes médicaux sur le Système de surveillance internationale. En outre, il a particulièrement souligné l'exécution réussie en Jordanie, en 2014, de l'exercice intégré sur le terrain, auquel les cinq États ont contribué par la fourniture d'équipements et de personnel et par d'autres initiatives. Le P5 a décidé de continuer de tenir régulièrement des réunions techniques en vue de renforcer le régime de vérification, et d'organiser un atelier sur les objectifs en matière de qualité des données concernant les mesures de radionucléides pour les inspections sur place.

8. Le P5 a réaffirmé son soutien sans faille au mécanisme de désarmement des Nations Unies, notamment la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement. Malgré la déception due à l'absence persistante de consensus sur un programme de travail de la Conférence du désarmement, le P5 a accueilli avec satisfaction le renforcement des activités de la Conférence à sa session de 2014 et en particulier les discussions de fond informelles qui ont été tenues sur tous les points de l'ordre du jour de la Conférence dans le cadre du programme d'activités et les efforts faits par le Groupe de travail informel, qui a tenté de mettre au point un programme de travail solide, substantiel et permettant une mise en œuvre graduelle. Le P5 a examiné les mesures à prendre pour permettre à la Conférence d'aller de l'avant et a réaffirmé qu'il était en faveur d'un programme de travail complet et équilibré, qui prévoie l'ouverture immédiate de négociations à la Conférence du désarmement sur un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable, interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles), sur la base du document CD/1299 et du mandat contenu dans ce document. Le P5 a souligné à cet égard l'importance des discussions actuellement menées par le Groupe d'experts gouvernementaux créé par la résolution 67/53 de l'Assemblée générale.

9. Le P5 a aussi convenu qu'il devait renforcer le dialogue avec la communauté du désarmement dans son ensemble. À cette fin, un certain nombre d'États non dotés d'armes nucléaires ont été invités, pour la première fois, à une session d'information et de discussion dans le cadre de la Conférence du P5. Le P5 a donné une information sur la Conférence avant d'examiner plus en détail plusieurs questions relatives au TNP, et a exprimé le souhait de poursuivre ces discussions dans le cadre de la préparation du prochain cycle d'examen, qui sera une étape importante, en s'appuyant sur le dialogue renforcé qui s'est déroulé ces derniers mois avec les États non dotés d'armes nucléaires.

En outre, une réunion d'information, organisée conjointement avec Chatham House, a donné l'occasion à la société civile de dialoguer avec le P5.

10. La collaboration entre les cinq États a beaucoup été évoquée pendant les discussions et des avancées ont été réalisées sur le Glossaire des principaux termes nucléaires. Le P5 a annoncé son intention d'en publier la première édition à la neuvième Conférence d'examen. Il a l'intention de réviser et de mettre à jour le glossaire si nécessaire, en temps voulu.

11. Le P5 a reçu des informations actualisées sur divers projets bilatéraux et multilatéraux concernant la vérification du désarmement, y compris de la part de certains membres du P5.

12. Le P5 a réaffirmé la nécessité de trouver des solutions pacifiques et diplomatiques aux difficultés auxquelles est confronté le régime de non-prolifération. Il s'est félicité du processus diplomatique en cours entre la République islamique d'Iran et le P5 + 1, et a souligné qu'il restait résolu à poursuivre les négociations sur un règlement d'ensemble qui garantirait la nature exclusivement pacifique du programme de l'Iran. En ce qui concerne l'interaction entre l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Iran, le P5 a insisté sur l'impérieuse nécessité d'une entière coopération pour résoudre les questions en suspens, y compris celles relatives à de possibles dimensions militaires. De plus, le P5 a souligné qu'il était déterminé à ce que la question du nucléaire sur la péninsule coréenne soit résolue par la voie diplomatique, pour parvenir à une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible, conformément à la déclaration conjointe publiée le 19 septembre 2005 dans le cadre des Pourparlers à six.

13. Le P5 a souligné combien il importait de conserver et de renforcer le système de garanties de l'AIEA. Les débats ont porté sur des questions comme l'universalisation du Protocole additionnel.

14. Dans le cadre des discussions sur les zones exemptes d'armes nucléaires, le P5 a salué la signature en 2014 du Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et sa ratification ultérieure par la France et le Royaume-Uni, et a pris note des activités menées par d'autres États pour parvenir à l'entrée en vigueur du Protocole. Le P5 a aussi exprimé le souhait que des progrès soient réalisés concernant la signature du Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et a encouragé les parties à ce Traité à maintenir un dialogue constructif afin de trouver des solutions aux questions en suspens. En outre, le P5 a réaffirmé son soutien total à l'action menée par le facilitateur et les coorganisateurs pour tenir une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient et a invité instamment tous les États de la région à redoubler d'efforts pour parvenir à un consensus sur des modalités afin que la conférence puisse avoir lieu.

15. Le P5 a poursuivi ses discussions sur la question du retrait du TNP. Tout en notant que tout État partie dispose du droit de retrait en vertu des dispositions du paragraphe 1 de l'article X, le P5 a exprimé le souhait que la Conférence d'examen parvienne à un consensus sur des recommandations concernant l'abus potentiel du droit de retrait.

16. Le P5 a examiné les actions menées par chacun des cinq États pour promouvoir les usages pacifiques de l'énergie atomique par les États parties au TNP conformément aux articles I, II et III du TNP, et a réaffirmé son soutien aux programmes de l'AIEA dans ce domaine, y compris le Programme de coopération technique.

17. Les États dotés d'armes nucléaires attendent avec intérêt de poursuivre leur dialogue afin de progresser sur les obligations découlant du TNP. Le P5 a salué l'offre généreuse de la France d'accueillir la prochaine conférence du P5. Il a formé le souhait que la conférence de 2015 aboutisse à un résultat consensuel et équilibré, ce qui contribuerait à consolider l'action soutenue que mène le P5 aux fins du renforcement du TNP.